



AGRESSIONS AUX PARLOIRS !!!

Le Jeudi 07 Juin 2019 **après-midi**, lors du second tour parloir de la MAH2, un détenu sera surpris par les personnels du parloir en train d'échanger un objet avec sa visiteuse.

Il dissimulera cet objet dans son pli fessier.

Le chef de secteur décidera immédiatement de la fouille du détenu.

Cependant, celui-ci refusera durant la fouille réglementaire de se retourner ! Malgré la persévérance et le professionnalisme des Surveillants face à ce récalcitrant pris « la main dans le... sac », ils seront attaqué par le détenu qui assénera plusieurs coups de poing et coups de pied !

Résultat : 3 Surveillants blessés et 44 grammes de produits stupéfiants découverts !

Les Surveillants useront alors de la force strictement nécessaire pour maîtriser l'individu. **Nos collègues recevront à nouveau des coups au visage, au torse et au genou !**

Ils seront amenés aux urgences par notre collègue de l'OMAP.

Le détenu, lui, sera conduit au quartier disciplinaire pour sa mise en prévention. Le SPS réclame l'annulation du permis de visite pour cet agresseur et que plainte soit déposée par le CP de Seysse contre cette visiteuse-livreuse !

Le SPS félicite les Surveillants pour leur professionnalisme et leur sang -froid face à ce genre d'individu violent et surtout prêt à tout pour couvrir leur méfait !

Le SPS invite nos collègues à déposer plainte et à se constituer partie civile. Ces Surveillants victimes doivent bénéficier de la Protection Statutaire pour que la Justice toulousaine examine ces violences sur personne dépositaire de l'autorité publique.

Le 07/062019, Audrey.W et David.M pour le bureau local SPS.

LE Syndicat 100% Surveillants !